

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 28 juin à 14 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 21 juin 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Etaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M. Didier QUENOUILLE - M. Jean Eude D'ACHON - M. Stéphane SABATHIER - M. Guy De la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Catherine VINCENT

Etaient représentées :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON), Mme Sophie MOITIE (pouvoir à Mme Catherine VINCENT)

Etaient excusés :

M. Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Claude BARSOTTI - M. Lionel BOTTIN - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION DE TELEASSISTANCE ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE-SUR-MER ET PRESENCE VERTE

Le 31 Août 2021, le Centre Communal d'Action Sociale a conclu un contrat de prestation de téléassistance avec Présence Verte, le public concerné étant les résidents de La Roseraie. Il consiste à équiper une personne à son domicile d'un transmetteur et d'un déclencheur lui permettant d'alerter immédiatement la Centrale d'écoute au moyen d'une simple pression exercée sur une bouton.

A ce jour, Présence verte propose un avenant au contrat avec une nouvelle prestation « Actif mobil » permettant aux personnes équipées d'élargir le périmètre d'assistance grâce à un dispositif portable ergonomique, permettant non seulement d'alerter les secours si nécessaire mais aussi la géolocalisation.

L'abonnement mensuel de l'offre « Actif'Mobil » (téléassistance mobile) est proposé au prix de 24,90 € et les frais d'installation et de mise en service sont offerts.

Madame la Présidente soumet aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer l'avenant au contrat de prestation de Présence verte.

Le rapport entendu,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le contrat de prestation de téléassistance entre le CCAS de Trouville sur Mer et Présence verte signé le 31 Août 2021,

Vu l'avenant proposé entre Présence verte et le CCAS de Trouville sur Mer,

Considérant le besoin de signer un avenant pour ce contrat de prestation de téléassistance avec Présence verte afin d'actualiser les prestations proposées.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat de prestation de téléassistance signé en 2021 entre le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer,
- **Fixe** le tarif à l'abonnement mensuel de l'offre « Actif'Mobil » au prix de 24.90 €,
- **Autorise** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à cette décision.

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE DE SEANCE